



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-085

Motion de soutien - Hôpital  
de Senlis

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

*Séance à l'Assemblée,*

SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

-----

DATE DE CONVOCATION

4 JUILLET 2017

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

*Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

\* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)  
\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DE BOOQUE Jean-Louis (Senlis)  
\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CALLOU Isabelle (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

## Exposé

Dans le cadre des questions orales, Jean-Louis DERROODE, conseiller communautaire de Senlis, sollicite le conseil communautaire pour soutenir une motion pour le maintien de l'Hôpital de Senlis, afin que l'ensemble des habitants du territoire de la CC Senlis Sud Oise et au-delà, puissent bénéficier de services de soins de qualité.

Cette proposition reçoit l'accord de l'ensemble des membres présents.

Monsieur Jérôme BASCHER, président de séance propose de mettre le vote de cette motion à l'ordre du jour de la séance de Conseil de Communauté.

Il propose la motion suivante :

« Les élus, réunis au sein du Conseil Communautaire souhaitent revenir sur la fusion des hôpitaux de Creil et de Senlis en GHPSO, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, n'a répondu à aucun de ses objectifs fixés comme suit :

- Coordination de la prise en charge des soins,
- Augmentation de l'attractivité médicale,
- Equilibre financier,
- Augmenter l'activité de la clinique,
- Amélioration de la prise en charge des usagers, »

Par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil de communauté acceptent de délibérer sur cette motion.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil communautaire adoptent une motion pour le maintien de l'Hôpital de Senlis, afin que l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et au-delà, puissent bénéficier de services de soins de qualité.

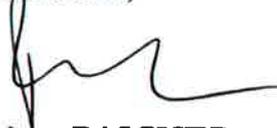
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: **20 JUIL. 2017**  
et de l'affichage le :

Le Président,

  
**Jérôme BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **20 JUIL. 2017**

Le Président,

  
**Jérôme BASCHER**